GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANGERS

# SAS - PROROGATION DE LA DURÉE DE LA PERSONNE MORALE

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire
- publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir des annonces légales

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site sur le site du guichet unique

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société constatant la décision de prorogation de la durée de la société certifié conforme par le représentant légal
- un exemplaire de statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s’il n’effectue pas la formalité lui-même
- une attestation de parution d’un avis dans un journal d’annonces légales

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 72.81 € (comprenant 13,53 € de coût de dépôt d'actes).

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 44,48 € | 0 € | 8,9 € | 5,9 € | 0 € | 59,28 € |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)